

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2014 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Maurice Morin, Mme Cécile Gingras Fontaine, M. Frédéric Metz et M. Guy Grandmaison.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2014-12-382

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 novembre 2014;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Renouvellement de l’adhésion à la FQM et dépôt du rapport d’activité 2013-2014;
 - 4.2 Demande de financement de la Banque alimentaire Memphrémagog;
 - 4.3 Remerciement au Service de protection incendies;
 - 4.4 Demande d’appui de la Société Alzheimer de l’Estrie;
 - 4.5 Réponse du ministère à notre invitation à un comité concernant l’entretien du chemin du Parc;
 - 4.6 Lettre de la représentante des citoyens du chemin du Parc;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Résolution établissant le calendrier 2014 des séances ordinaires du Conseil;
 - 5.3 Résolution fixant l’assemblée du mois de janvier au lundi 13 janvier 2014, suivie d’un vin d’honneur;
 - 5.4 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes 2014;
 - 5.5 Renouvellement de l’entente pour le service de contrôle et de protection des animaux avec la SPA de l’Estrie;
 - 5.6 Inscription à une formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - 5.7 Ajout d’un assuré à la police d’assurance La Municipale;
 - 5.8 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 novembre 2014;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 novembre 2014;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de novembre 2014;
- 6.4 Police d'assurance « La Municipale »;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Demande au gouvernement pour rétablir le volet 4 (entretien de la Route verte) du programme Véloce II;
- 7.2 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;
- 7.3 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;
- 7.4 Nomination d'un membre au Comité Arts et Culture;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Formation de pompiers;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 18 novembre 2014;
- 9.2 Résolution autorisant le partage avec la Municipalité de Bonsecours à raison de 50 % du coût du déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles pour la saison 2014-2015;
- 9.3 Acceptation de sous-traitance au contrat de déneigement;
- 9.4 Mandat à *Exp.* pour analyse des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Chagnon;
- 9.5 Achat d'un compresseur;
- 9.6 Demande de municipalisation de la rue de la Pessière formulée par M. Daniel St-Pierre, propriétaire;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de novembre 2014;
- 10.2 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 novembre 2014;
- 10.3 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant l'appel d'offres pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potables;
- 10.4 Renouvellement de l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques;
- 10.5 Nomination de Mme Michèle Desrochers comme remplaçante de M. Jacques Malouin en tant que représentante de l'Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac d'Argent (ARPELA);

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 14 octobre 2014;
- 11.2 Résolution adoption le premier projet de résolution de PPCMOI et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 11.3 Autorisation d'annulation de servitude;
- 11.4 Adhésion 2015 de l'inspecteur et l'inspectrice en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour la construction d'un garage 21 x 16 pi, au 191 chemin du Lac-d'Argent, lot 4 850 463;
- 13.2 Demande pour la construction d'un entrepôt de 30 x 30 pi, au 85 chemin du Théâtre, lot 5 300 147;

13.3 Demande pour une construction résidentielle sur le chemin des Wapitis, lot 3 482 445 (bâtiment modifié de la demande du propriétaire, en septembre 2014);

13.4 Demande pour la construction d'un 2^e étage, au 180 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 855;

14. Rapport sur l'émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2014;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l'adoption de la résolution ayant pour objet donner une autorisation en vertu du règlement 2012-03 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2014-19 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

16.2 Adoption du règlement 2014-20 amendant le règlement de construction 2013-06;

16.3 Adoption du premier projet de règlement 2014-18 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de l'assemblée de consultation;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 3 novembre 2014;

RÉSOLUTION 2014-12-383

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Renouvellement de l'adhésion à la FQM et dépôt du rapport d'activité 2013-2014;

Le conseil prend acte.

4.2 Demande de financement de la Banque alimentaire Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.3 Remerciement au Service de protection incendies;

Le conseil prend acte.

4.4 Demande d'appui de la Société Alzheimer de l'Estrie;

Le conseil prend acte.

4.5 Réponse du ministère à notre invitation à un comité concernant l'entretien du chemin du Parc;

Le conseil prend acte.

4.6 Lettre de la représentante des citoyens du chemin du Parc;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant l'adoption du budget de la MRC, du CLD et de la CRÉ et le coût du dossier du taxibus.

5.2 Résolution établissant le calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil;

RÉSOLUTION 2014-12-384

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 au lieu habituel des délibérations, soit le 160 chemin George-Bonnallie à Eastman, Québec :

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	8 septembre (<i>mardi</i>)
7 avril (<i>mardi</i>)	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément au *Code Municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution fixant l'assemblée du mois de janvier au lundi 12 janvier 2015 suivie d'un vin d'honneur;

RÉSOLUTION 2014-12-385

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer cette première séance ordinaire du conseil de l'année 2015 à une autre date que celle du premier lundi du mois;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la séance ordinaire du conseil du mois de janvier 2015 soit et est fixée au lundi 12 janvier 2015 à la même heure et au même endroit, soit 19h30 à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, Eastman, Qc;

QUE le traditionnel Vin d'honneur suive immédiatement la levée de la séance dans ce même lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes 2014;

RÉSOLUTION 2014-12-386

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes à compter de 16 h le mardi 23 décembre 2014 jusqu'au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement. Les bureaux seront ouverts dès le lundi 5 janvier 2015 à 9 h;

QUE les services d'urgence soient maintenus tout au cours de cette période;

QUE l'entretien de la patinoire soit et est prévu pendant la période des Fêtes selon la température;

QUE les congés chômés et payés pour tous les employés réguliers de la Municipalité sont ceux prévus à la politique de travail en vigueur;

QUE pour les autres employés, la loi sur les normes du travail s'applique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Renouvellement de l'entente pour le service de contrôle et de protection des animaux avec la SPA de l'Estrie;

RÉSOLUTION 2014-12-387

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'entente pour le service de contrôle et de protection des animaux au taux annuel de 2,62 \$ per capita.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Inscription à une formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière;

RÉSOLUTION 2014-12-388

ATTENDU les enjeux auxquels feront face les municipalités en matière de développement économique à la suite des coupures des Centres locaux de développement;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister à une formation donnée par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) en collaboration avec l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) qui aura lieu les 25 et 26 mars 2015 à Québec, au coût de 495\$ plus les taxes applicables et dont le sujet est « *Le rôle du DG dans le développement économique : faire face aux enjeux* »;

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Ajout d'un assuré à la police d'assurance La Municipale;

RÉSOLUTION 2014-12-389

ATTENDU QUE l'organisme Action Memphré Ouest (AMO) doit avoir une couverture d'assurance responsabilité civile générale et erreurs et omissions;

ATTENDU QUE pour un OBNL, une telle couverture est associée à des frais importants;

ATTENDU QU'AMO rencontre les exigences de La Municipale pour que cet organisme soit intégré au contrat d'assurance de dommages de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil ajoute Action Memphré Ouest comme assuré additionnel à la section de la Responsabilité civile générale et à la section Erreurs et omissions à son contrat d'assurance de dommages;

QUE les primes annuelles pour chaque section soient et sont à la charge de l'organisme AMO soit 250 \$ par section pour l'année 2015;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à cet ajout auprès de l'assureur dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil;

Tel que le prévoit la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit tenir un registre public précisant les membres du conseil qui auraient reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre attention et qui excède 200\$;

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'elle n'a reçu aucune déclaration des membres du conseil indiquant la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou tout autre attention dont la valeur excède 200 \$ pour l'année 2014.

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 novembre 2014;

RÉSOLUTION 2014-12-390

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2014 au montant de **250 792,53 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 novembre 2014;

RÉSOLUTION 2014-12-391

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 novembre 2014 et ce, pour un montant de **44 218,35 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de novembre 2014;

RÉSOLUTION 2014-12-392

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 novembre 2014, et ce, pour un montant de **44 702,59 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Police d'assurance « La Municipale »;

RÉSOLUTION 2014-12-393

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise le paiement du renouvellement pour l'année 2015 de la police d'assurance municipale MU45093 au montant total de 50 255,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Demande au gouvernement pour rétablir le volet 4 (entretien de la Route verte) du programme Véloce II;

RÉSOLUTION 2014-12-394

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

ATTENDU QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU QUE la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU,

QUE le conseil demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte;

QUE la résolution soit envoyée aux principaux intéressés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

RÉSOLUTION 2014-12-395

ATTENDU la résolution 2014-03-109;

ATTENDU la validation de la demande par la coordonnatrice aux loisirs et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le remboursement de 277,80 \$ pour une inscription à l'activité Hockey midget offerte par la Ville de Magog;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;

RÉSOLUTION 2014-12-396

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise l'adhésion de la Municipalité d'Eastman à l'Association touristique des Cantons de l'Est pour l'année 2015, au coût de 353,50 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit prévue au budget 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Nomination d'un membre au Comité Arts et Culture;

RÉSOLUTION 2014-12-397

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil accepte la nomination de Mme France Fortin comme membre du Comité Arts et Culture d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Formation de pompiers;

RÉSOLUTION 2014-12-398

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la formation de trois pompiers (James Bouthillier, Réjean Bouthillier et David Gagnon) au cours « Officier non-urbain » offert par *Accès compétence CSRS*, au coût de 1 280 \$ par pompier plus les taxes applicables, pour un programme de 90 heures;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 18 novembre 2014;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 novembre 2014.

9.2 Résolution autorisant le partage avec la Municipalité de Bonsecours à raison de 50 % du coût du déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles pour la saison 2014-2015;

RÉSOLUTION 2014-12-399

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a partagé, pour la saison hivernale 2012-2013, le coût de déneigement de la borne sèche du Domaine des Étoiles à raison de 50 % du montant de la soumission;

ATTENDU QUE le coût du déneigement de la borne sèche, pour la saison hivernale 2014-2015, est de 1050,00 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE la municipalité d'Eastman défraie 50% du coût pour le déneigement de la borne sèche installée dans le Domaine des Étoiles et ce, en partenariat avec la municipalité de Bonsecours pour la saison hivernale 2014-2015;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, et elle est autorisée à payer à la municipalité de Bonsecours, un montant de 525 \$, plus les taxes applicables, payable en deux versements, soit en janvier et en mai 2015, représentant la moitié de la facture totale de M. Pierre Rioux, entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Acceptation de sous-traitance au contrat de déneigement;

RÉSOLUTION 2014-12-400

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux prévoit la possibilité pour l'entrepreneur de confier à un sous-traitant des portions de territoire;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a soumis à la municipalité une demande à cet effet;

ATTENDU QUE le comité des travaux publics a analysé la demande et recommande son acceptation;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil accepte la demande de Normand Jeanson Excavation inc confiant à Déneigement Bolton Vallée, l'entretien hivernal des chemins et endroits tels que décrits à la proposition datée du 4 novembre 2014, annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante aux conditions suivantes :

- La fourniture par Déneigement Bolton Vallée de tous les documents requis, décrits à l'appel d'offres;
- Le maintien de la responsabilité entière de qualité et civile de l'entrepreneur général Normand Jeanson excavation inc pour tout le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat à *Exp.* pour l'analyse des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Chagnon;

RÉSOLUTION 2014-12-401

ATTENDU l'épisode de gel important des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Chagnon en mars 2014;

ATTENDU QU'un rapport préliminaire nous indique la possibilité d'une malfaçon des travaux;

ATTENDU la nécessité de valider et documenter davantage cette présomption;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil mandate la firme *Exp.* (Michel Houle) à procéder à l'analyse complète du dossier, de faire les recommandations d'usage et d'assurer l'accompagnement nécessaire à la municipalité dans l'éventualité d'un recours, pour un montant approximatif de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Achat d'un compresseur;

RÉSOLUTION 2014-12-402

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise l'achat d'un compresseur (20 cfm) pour le service des travaux publics auprès de la compagnie *SLIC* au coût de 1 239 \$ plus les taxes applicables, livraison incluse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Demande de municipalisation de la rue de la Pessière formulée par M. Daniel St-Pierre, propriétaire;

RÉSOLUTION 2014-12-403

ATTENDU QUE M. Daniel St-Pierre a formulé, dans une lettre datée du 18 novembre 2014, la demande de municipaliser la rue de la Pessière, lots 5 004 441 et 5 004 442 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les conditions présentement retenues par le conseil municipal pour la municipalisation des chemins sont les suivantes :

- Le chemin ou partie de chemin en cause doit faire l'objet d'un cadastre distinct;
- Obtenir des résultats positifs de tests de granulométrie par une firme reconnue dans le domaine;
- Avoir, au minimum, une résidence dont la construction est entièrement complétée sur cette rue ou partie de rue;
- Aboutir sur une rue ou chemin municipalisé;
- Fournir des titres francs et quitte de tout privilège, hypothèque ou autres charges;

ATTENDU QUE le chemin rencontre toutes les normes de construction de chemin de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte la municipalisation de la rue de la Pessière aux conditions suivantes :

QUE tous les frais et honoraires liés à la transaction de municipalisation de la rue de la Pessière soient et sont à la charge du demandeur;

QUE le choix du notaire soit celui de la municipalité;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de novembre 2014;

Le Conseil prend acte.

10.2 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre 20 novembre 2014;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 novembre 2014.

10.3 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant l'appel d'offres pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

RÉSOLUTION 2014-12-404

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres, pour services professionnels d'ingénierie relatif à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 novembre 2014 à 11h00, à l'hôtel de ville d'Eastman;

ATTENDU QUE ledit appel d'offres est l'application de la résolution 2014-06-226 du conseil municipal;

ATTENDU QU'UN soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres mentionné au paragraphe précédent à savoir la firme *Aquatech*;

ATTENDU QUE la soumission a été analysée par un comité formé selon la résolution 2014-11-364;

ATTENDU QUE le résultat de l'évaluation qualitative de la soumission déposées faite à partir des critères et selon le système de pondération prévu au cahier de charge est de 95 %;

ATTENDU QUE la firme répond au minimum de 70% requis pour que sa soumission soit retenue, en plus d'être conforme;

ATTENDU QUE la soumission se présente comme suit (avant taxes) :

Objet	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Exploitation eau potable	29 877,00 \$	30 325,16 \$	30 931,66 \$	31 704,95 \$	32 656,10 \$	155 494,87 \$
Exploitation Station épuration eaux usées	11 691,00 \$	11 866,37 \$	12 103,69 \$	12 406,28 \$	12 778,47 \$	60 845,81 \$
Exploitation postes de pompage – eaux usées	1 732,00 \$	1 757,98 \$	1 793,14 \$	1 837,97 \$	1 893,11 \$	9 014,20 \$
TOTAL :	43 300,00 \$	43 949,51 \$	44 828,49 \$	45 949,20 \$	47 327,68 \$	225 354,88 \$

Prix unitaire pour les interventions suite à un appel d'urgence : 199,50 plus les taxes applicables.

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil adjuge le contrat pour services professionnels d'ingénierie relatif à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable, aux prix énoncés ci-haut et aux conditions et termes édictés aux documents utilisés par la municipalité pour cet appel d'offres à *Aquatech Société de gestion de l'eau inc.*;

QUE le conseil autorise la mise à jour du programme préventif au montant forfaitaire de 1000,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les tarifs indiqués à la soumission pour tout autre interventions soient et sont autorisés;

QUE les documents d'appel d'offres ainsi que la présente résolution font foi de contrat et il en est de même de la soumission produite par *Aquatech*;

QUE le conseil décrète que lesdits travaux prévus au contrat peuvent débuter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes les dispositions de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Renouvellement de l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques;

RÉSOLUTION 2014-12-405

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente pour l'année 2014 avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) au coût de 65 \$ la tonne métrique;

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir une entente pour l'année 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité renouvelle l'entente 2014 concernant le traitement des matières résiduelles organiques avec la RIGDSC pour l'année 2015, aux mêmes tarif et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Nomination de Mme Michèle Desrochers comme remplaçante de M. Jacques Malouin en tant que représentante de l'Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac d'Argent (ARPELA);

RÉSOLUTION 2014-12-406

ATTENDU le départ de M. Jacques Malouin comme représentant de l'ARPELA;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le(la) remplaçant(e) de M. Malouin;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil accepte la nomination de Mme Michèle Desrochers comme représentante de l'ARPELA;

QUE le conseil remercie M. Jacques Malouin et le félicite pour sa grande implication et sa volonté à vouloir améliorer l'environnement et la qualité de l'eau du lac d'Argent tout au long de son mandat ainsi que sa grande contribution au CCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 octobre 2013;

Le Conseil prend acte.

11.2 Résolution adoption le premier projet de résolution de PPCMOI et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2014-12-407

ATTENDU QUE le plan d'aménagement présenté par Béton Ultramix a fait l'objet d'une analyse au CCU le 12 avril 2014;

ATTENDU QUE le conseil accepte la recommandation du CCU;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation du règlement de PPCMOI sont respectés;

ATTENDU QUE le projet consiste à permettre le réaménagement du site de l'entreprise Béton Ultramix adjacent à l'autoroute 10 par l'ajout d'un bâtiment, d'une remise et d'un silo. Le projet présente également la réalisation de plusieurs espaces tampons boisés ainsi que l'aménagement d'un accès au site et des espaces de stationnements;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement d'un écran visuel ont été réalisés par Béton Ultramix adjacent à l'autoroute 10;

ATTENDU QUE l'écran visuel a été réalisé sur la propriété de Béton Ultramix et non dans l'emprise de l'autoroute 10;

ATTENDU QUE des ajustements ont été apportés aux essences des végétaux plantés afin de répondre favorablement au plan d'aménagement de la butte-écran;

ATTENDU QUE le silo actuel a été repeint de couleur gris pâle;

ATTENDU QU'une analyse visuelle a été effectuée et que celle-ci ne permettait pas de diminuer l'impact visuel d'un deuxième silo par l'entremise d'une structure trompe l'œil;

ATTENDU QUE l'application de la couleur gris pâle sur le silo existant permet la diminution d'un impact visuel;

ATTENDU QUE le nouveau silo sera peint de couleur gris pâle comme le silo existant;

ATTENDU QU'une garantie financière et un échéancier des travaux ne sont pas requis étant donné que l'entreprise a réalisé les travaux d'aménagement d'un écran visuel;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement de l'écran visuel ont été inspectés par un architecte de paysage et que des ajustements ont été réalisés.

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU d'adopter le projet de résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 2012-03;

QUE le conseil donne une autorisation en vertu du règlement 2012-03 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de :

- permettre le réaménagement du site de l'entreprise Béton Ultramix adjacent à l'autoroute 10 par l'ajout d'un bâtiment, d'une remise et d'un silo. Le projet prévoit également la réalisation de plusieurs espaces tampons boisés ainsi que l'aménagement d'un accès au site et des espaces de stationnements.

Copie des documents annexe (Étude d'impact visuelle, plan d'aménagement de la butte-écran et rapport de visite de chantier) du projet de résolution est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 12 janvier 2015, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de Béton Ultramix dans le cadre du PPCMOI et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Autorisation d'annulation de servitude;

RÉSOLUTION 2014-12-408

ATTENDU QU'une servitude de non construction a été créée sur le lot 5 494 704 en faveur du lot 2 456 580, propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 494 704 demande aux treize (13) propriétaires concernés par la servitude l'annulation de celle-ci;

ATTENDU QUE l'annulation de la servitude de non construction n'a pas d'impact sur le terrain municipal (piste cyclable);

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise l'annulation de la servitude de non construction publiée sous le numéro 334 779, aux frais de la demanderesse;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Adhésion 2015 de l'inspecteur et l'inspectrice en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

RÉSOLUTION 2014-12-409

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil accorde la somme de 325 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion 2015 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, premier membre actif, et la somme de 215 \$ plus les taxes applicables, pour l'adhésion 2015 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, membre associé, à la COMBEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'un garage 21 x 16 pi, au 191 chemin du Lac-d'Argent, lot 4 850 463;

13.2 Demande pour la construction d'un entrepôt de 30 x 30 pi, au 85 chemin du Théâtre, lot 5 300 147;

13.3 Demande pour une construction résidentielle sur le chemin des Wapitis, lot 3 482 445. (bâtiment modifié de la demande du propriétaire, en septembre 2014);

RÉSOLUTION 2014-12-410

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 novembre 2014 (rés. 2014-55);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Demande pour la construction d'un 2^e étage, au 180 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 855;

RÉSOLUTION 2014-12-411

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 novembre 2014 (rés. 2014-56);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA, conditionnellement à ce que le demandeur dépose des plans d'agrandissement sur la totalité du deuxième étage et de ce fait, accepte la demande visant l'émission des permis appropriés, conformément au Règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2014;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption de la résolution ayant pour objet donner une autorisation en vertu du règlement 2012-03 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, une résolution ayant pour objet donner une autorisation en vertu du règlement 2012-03 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Cette autorisation vise à :

- Permettre le réaménagement du site de l'entreprise Béton Ultramix adjacent à l'autoroute 10 par l'ajout d'un bâtiment, d'une remise et d'un

silo. Le projet prévoit également la réalisation de plusieurs espaces tampons boisés ainsi que l'aménagement d'un accès au site et des espaces de stationnements.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÉGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2014-19 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

RÉSOLUTION 2014-12-412

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2014-19 amendant le règlement de permis et certificat 2013-07 de la municipalité d'Eastman soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2014-20 amendant le règlement de construction 2013-06;

RÉSOLUTION 2014-12-413

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2014-20 amendant le règlement de construction 2013-06 de la municipalité d'Eastman soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du premier projet de règlement 2014-18 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2014-12-414

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2014-18.

Le présent projet de règlement n° 2014-18 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation et de certaines zones dans le secteur du Lac Stukely compte tenu de la rénovation cadastrale et de la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog;
- d'agrandir la zone Cb-3 à même une partie de la zone Ca-5;
- de mettre à jour certains usages autorisés dans les zones Ca-4, V-17, V-18 et RUR-8.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 12 janvier 2015,

à 19 h 10, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

M. Gaston Lizotte s'informe sur la pertinence de l'adhésion de la municipalité à l'Association touristique régionale. Il s'informe sur la Renouée Japonaise.

Mme Lucie Mager dépose une pétition favorable au projet de Taxibus et en fait une brève description.

M. Gilles Leblanc aimerait faire des travaux à son entrée sur la rue des Pins.

M. Jacques Morissette s'informe sur la portée de l'application d'un PPCMOI.

Mme Christine Cadoux demande des précisions sur le processus d'adoption des amendements aux différents règlements.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-12-415

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière